Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 040-214001505-20220412-DEL2022_022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LEON

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Nombre de membres afférents au Conseil
19

Nombre de membres en exercice
19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération :
18

Date de la Convocation :

05/04/2022

Date d'affichage :

13 avril 2022

Objet de la délibération :
DEL2022/022 - Compte de Gestion 2021 Commune de LEON

L'an Deux Mil Vingt Deux et le Douze Avril à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Eric MACQUART, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES.

Absents ayant donné procuration :

Absents : Mr Michel DARREMONT

Secrétaire de séance : Mme Marjolaine PERNAUT

Monsieur Michel RAFFIN, adjoint délégué aux finances, à la fiscalité et à la vie économique présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2021 du Budget de la Commune de Léon établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal, après délibération et avec **15 voix Pour et 3 Abstentions** (Mr E. Macquart, Mmes I. Bouches, M. Lagorce), **DECIDE** :

- De voter le compte de gestion 2021 de la Commune de LEON, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE LEON DGS 40560

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :